

En Envøir

revue d'histoire contemporaine en Bretagne

#4

Pierre BONNET



**Entre réalités diplomatiques et solidarité envers un concitoyen
détenu à l'étranger : l'affaire Joseph Moura (1914-1916)**

En Envor



En 1915, un passage de troupes entre Riga et Petrograd. Europeana 14/18 : National library of Denmark: Billedsamlingen. Udl. hist. bl. 2° (1914-1918) Propaganda, tysk, Nr. 1751-2300. Carte postale allegorique (détail). Bildarchiv Austria: KS 16321923.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans un strict cadre pédagogique, après autorisation sollicitée auprès du cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*. En conséquence, et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle. Il est cependant interdit à l'utilisateur, en dehors de cet usage, de copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous forme de licence, transférer ou exploiter de toute autre manière les informations présentes sur le site enenvor.fr. Dès lors, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnable au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur ainsi que du cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*, société éditrice d'*En Envor*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne.

Les opinions exprimées dans cet article sont propres à leur auteur et n'engagent par le cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*, société éditrice d'*En Envor*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne.

Pour citer cet article: BONNET, Pierre, « Entre réalités diplomatiques et solidarité envers un concitoyen détenu à l'étranger : l'affaire Joseph Moura (1914-1916) », *En Envor*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne, n°4, été 2014, en ligne. ISSN 2266-3916.

Entre réalités diplomatiques et solidarité envers un concitoyen détenu à l'étranger : l'affaire Joseph Moura (1914-1916)

Début août 1914, alors que la guerre éclate, Joseph Moura, un citoyen français, passe ses vacances en compagnie de sa femme à Zakopane. Cette petite ville de Pologne, nichée au pied du massif des Tatras, dans le prolongement des Alpes, est alors dans l'Empire austro-hongrois. Comme tout homme mobilisable, Joseph Moura doit rejoindre la France et son affectation mais il est arrêté par les autorités autrichiennes pour espionnage, ce qui marque le début d'un long imbroglio juridique, administratif et diplomatique. En effet, ce n'est que le 19 avril 1915, après avoir été prisonnier en Autriche-Hongrie, puis en Russie, que Joseph Moura est de retour en France. Pourtant, jusqu'au mois d'avril 1916, alors qu'il sert au sein du 62^e régiment d'artillerie, il continue de se battre pour obtenir réparation à la suite de ces neuf mois passés sans liberté.

Cette affaire, au vu de sa durée et du caractère spécialement insistant de ce citoyen français, reste marginale. Mais cette situation, toute marginale soit elle, du fait de ce caractère exceptionnel, fait ressortir assez nettement un certain nombre d'aspects particulièrement intéressants. Plus précisément, le cas de Joseph Moura laisse à voir les enjeux qui se nouent en ces heures cruciales autour de ces Français que la mobilisation trouve à l'étranger et, dans un exemple tel que celui-ci, c'est la question des fidélités qui, au final se pose. Car face à l'assistance légitime à un ressortissant dans le besoin en Russie, ce sont bien les relations diplomatiques avec un allié que Paris ne souhaite sous aucun prétexte froisser qui, au final, sont en jeu.

Ainsi, après avoir dans un premier temps examiné l'affaire Joseph Moura en elle-même, avec les éléments biographiques de son principal protagoniste permettant de saisir la complexité de ce dossier, on détaillera ce tiraillement des autorités françaises, entre solidarité concitoyenne et *realpolitik* franco-russe. Ce faisant, c'est toute la difficulté qu'il y a pour l'historien à estimer la parole d'un acteur qui, ici, se dévoilera.

Le cas Joseph Moura

L'affaire, ou le cas Joseph Moura, est complexe parce qu'elle s'étale sur presque deux ans et fait intervenir de nombreux protagonistes dans un cadre spatial qui, de surcroît, n'est pas nécessairement des plus familiers. Aussi, avant d'en tirer quelques enseignements, il convient d'y revenir pour mieux établir les faits.

Éléments biographiques

Joseph Moura naît le 4 novembre 1880 à Ossun dans le département des Hautes-Pyrénées. Grâce aux différents renseignements qu'il donne sur sa vie dans les nombreuses lettres contenues dans son dossier aux archives et en plus de sa fiche matricule, il est possible de reconstituer à grands traits son parcours.

Après huit années au collège de Bétharram, de 1891 à 1899, Joseph Moura *monte* à Paris en 1900 : il a alors 20 ans et y passe trois années. Le résumé de cette période qu'il dresse est laconique : « études à la Sorbonne : 1900-1903 »¹. S'il est difficile de dire ce qu'il y a étudié, sa fiche matricule atteste au moins qu'il était bel et bien en région parisienne, puisqu'il a été condamné par le tribunal correctionnel de Versailles, le 22 janvier 1903, à 15 jours de prison pour mendicité en réunion. Si sa peine est en sursis, dès le 11 février 1903, il est une nouvelle fois condamné à 15 jours de prison pour mendicité en réunion par le tribunal correctionnel de Mantes : cette fois-ci, pas de sursis². Autant dire que derrière le prestige associé à la Sorbonne, c'est sans doute dans des conditions assez difficiles que vit Joseph Moura en ce siècle naissant.

Malheureusement, sa fiche matricule n'indique pas d'autres informations quant à la suite de sa vie, jusqu'à son aventure qui nous intéresse dès août 1914. Il faut alors se fier aux éléments qu'il donne³ : de 1903 à 1907, il est répétiteur successivement au collège de Bagnères-de-Bigorre (1903-1904), Saint-Gaudens (1905-1906) puis au lycée de Toulouse (1906-1907). Des recherches aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne permettraient sans doute d'en savoir plus, notamment en ayant recours à son dossier de carrière. Pour autant, bien qu'intéressante, une telle démarche ne semble pas nécessaire dans le cadre de l'affaire qui importe, eu égard au parcours exceptionnel de Joseph Moura. En effet, on retrouve sa trace en 1908 à Lemberg en Galicie (actuelle ville de

Lviv, ou Lvov, en Ukraine) où, professeur de Français, il fait « d'excellentes affaires »⁴, grâce à son « travail assidu »⁵.

Nous ne savons que peu de choses sur sa famille, si ce n'est qu'il est marié⁶ - une épouse dont d'ailleurs il ne parle jamais dans le cadre cette affaire et dont on ignore tout - et qu'il a un frère, deux beaux-frères et quatre neveux⁷. Enfin, on peut noter qu'il a été sociétaire du parti radical-socialiste de Toulouse et de Tarbes-Aureilhan⁸. Mais, là encore, difficile d'en savoir plus puisqu'on ne trouve dans aucun outil prosopographique sa trace. Plus surprenant peut-être, il avait en sa possession lors de son arrestation en août 1914 « un diplôme de la loge de Prague [et] un diplôme de fondateur de la loge de Lemberg »⁹. Autant de documents qui laisseraient envisager un engagement maçonnique...

Une situation particulière

En vacances depuis le mois de juillet, avec sa femme, à Zapokane, dans l'Empire austro-hongrois, il s'appête à rejoindre la France et à répondre à l'appel de la mobilisation générale lorsqu'il est arrêté le 5 août

¹ Centre des archives diplomatiques (CAD) de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 décembre 1914, p. 3.

² Arch. Dép. H^{tes}-Pyrénées : 1 R 136.1225.

³ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 décembre 1914, p. 3.

⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁵ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, supplique de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 février 1915, p. 3.

⁶ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 décembre 1914, p. 2.

⁷ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, supplique de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 février 1915, p. 3.

⁸ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, Lettre de Joseph Moura à Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères datée du 18 mars 1915, p. 2.

⁹ *Ibid.*

« sans motif, pour espionnage » par les autorités autrichiennes¹⁰. Emprisonné, il est jugé le 12 septembre « par le Conseil de guerre de Cracovie et à l'unanimité acquitté »¹¹. Le capitaine d'état-major lui présente même ses excuses¹². Le 18 septembre, Joseph Moura est donc libéré de prison, mais là n'est pas la fin de l'affaire puisqu'il se retrouve interné, en compagnie de sa femme, dans un petit hameau à 8 kilomètres de Zapokane¹³.

Le 5 novembre 1914, un capitaine d'état-major le convoque à Cracovie et lui avoue qu'il a été arrêté par erreur. Il lui propose alors de gagner de l'argent en espionnant la Russie :

« Nous avons maintenant besoin d'un homme intelligent, et nous savons que vous l'êtes, nous vous avons fait souffrir, mais par erreur et nous vous en demandons pardon. Maintenant nous voulons réparer et vous donner les moyens de gagner facilement une petite fortune. Espionnez la Russie au compte de l'Autriche. Partez et rendez-nous compte de l'état de la voie ferrée en Russie jusqu'à Invang(o)rod, vous avez 15 jours. Si vous réussissez vous recevrez 4 000 roubles. »¹⁴

Le 13 novembre, feignant d'accepter, Moura est emmené en voiture jusqu'aux avant-postes autrichiens qu'il traverse dans la nuit et la journée du 14. Après avoir essuyé les coups de feu des cosaques, il arrive dans la soirée à l'état-major russe, à 40 kilomètres de Cracovie. Là, il décide de tout raconter. Un général russe lui promet alors la liberté, mais il doit pour cela

¹⁰ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, Lettre de Joseph Moura à Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères datée du 18 mars 1915, p. 1.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 décembre 1914, p. 2.

¹⁴ *Ibid.*

quitter la zone des armées et atteindre le sol russe proprement dit¹⁵. Ce faisant, du 16 novembre au 5 décembre, il fait étape avec 1 200 prisonniers autrichiens vers Minsk, où le convoi arrive. Mais une fois arrivé à Minsk, il est arrêté par la police qui le suspecte d'espionnage. S'en suivent presque deux mois de prison, dans des conditions particulièrement éprouvantes : « emprisonné avec les forçats enchaînés ; sans linge, sans autorisation de faire usage de mon argent au-dessus de 2 roubles par semaine pour acheter de quoi manger »¹⁶.

Une enquête est menée, et le 28 décembre 1914, on lui annonce que même si cette dernière n'a rien révélé, il a été décidé de l'envoyer à Tomsk, en Sibérie. Ce n'est que le 29 janvier 1915 qu'il prend le départ avec un convoi de prisonniers. Difficile ici de déceler le sens de cette décision ; dans le cadre russe plus global, elle s'inscrit dans la politique d'éloignement des populations « à risque » des zones de combat pour des zones plus reculées de l'Empire¹⁷. Situation paradoxale donc : si l'enquête ne l'a pas désigné coupable, il est, de par son envoi à l'est, toujours considéré comme une personne « à risque ».

Mais, pendant un arrêt à Moscou, Joseph Moura contacte le 1^{er} février 1915 le consul général de France qui obtient du commandant en chef de la ville qu'il puisse y demeurer en attendant que l'affaire se dénoue. Joseph Moura reste donc à Moscou, et commence véritablement ses démarches pour obtenir sa liberté, mais aussi et peut-être même surtout réparation. Pendant cette période, il vit dans un logement qui lui est assigné et il devient même « traducteur du russe chez Monsieur Guérin, Consul de

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, Lettre de Joseph Moura à Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères datée du 18 mars 1915, p. 3.

¹⁷ GATRELL, Peter, *Russia's First World War. A Social and Economic History*, Londres, Pearson Longman, 2005, p. 179.

Roumanie »¹⁸. Il envoie des lettres, d'abord à l'ambassadeur français à Pétrograd (Maurice Paléologue), puis quand il estime que ce dernier ne fait pas assez, il adresse des courriers aux ministres russes de la Guerre (Vladimir Soukhomlinov) et des Affaires étrangères (Sergueï Sazonov) ainsi qu'au ministre français des Affaires étrangères (Théophile Delcassé)¹⁹.

Pendant ce temps-là, l'ambassadeur français contacte les autorités russes et obtient de celles-ci sa libération à condition qu'il soit reconduit à la frontière²⁰. On peut peut-être voir ici l'expression de l'alliance qui lie la France et la Russie : si à l'inverse, Moura avait été Allemand, il ne fait guère de doute qu'il aurait été réellement conduit en Sibérie.

Le 1^{er} avril 1915, Joseph Moura part donc de Moscou pour Pétrograd où il rencontre Maurice Paléologue, l'ambassadeur. Ensuite, accompagné par un autre Français mobilisé, il reprend le train pour Tornio à la frontière russo-suédoise, puis pour Stockholm avant de finalement rentrer en France à Paris où il arrive le 19 avril 1915²¹.

Pour autant, l'affaire ne s'arrête pas là, puisque Joseph Moura continue, et insiste d'une manière extrêmement pressante, pour obtenir réparation, et ce jusque début 1916. Néanmoins, malgré ses lettres aux différents ministres des Affaires étrangères français, il n'obtiendra jamais réparation.

Un dossier complexe

Le cas Joseph Moura nous est connu par un dossier conservé aux Archives diplomatiques de Nantes, liasse contenant plus de 30 éléments

¹⁸ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, Lettre de Joseph Moura à Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères datée du 18 mars 1915, p. 3.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, Lettre de Joseph Moura à Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères datée du 19 avril 1915, p. 3.

différents pour un total de 67 pages. Le premier document²² est une lettre de Moura à l'ambassadeur français Maurice Paléologue à Pétrograd, datée du 5 décembre 1914, et le dernier²³ est une lettre datée du 10 mars 1916 envoyée par ce diplomate à Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères. Ce carton paraît donc bien montrer la chronologie de l'affaire, qui s'étale sur un an et demi.

En définitive, le dossier Joseph Moura se compose presque exclusivement de courriers adressés entre cinq principaux protagonistes. Outre le requérant, on trouve Maurice Paléologue, ambassadeur de France en Russie. Né en 1859, ce fils de noble phanariote est le condisciple de Raymond Poincaré à Louis-le-Grand. Sa carrière diplomatique commence en 1880 lorsqu'il devint attaché de cabinet de Charles de Freycinet, ministre des Affaires étrangères. Il passa ensuite par Tanger, Rome, Pékin ou encore la Corée. Elevé en 1901 au rang de ministre plénipotentiaire, il devient en 1907 ministre de France à Sofia, où il reste en poste jusqu'en 1912. C'est en janvier 1914 qu'il est nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg²⁴. Personnage hors du commun selon Christopher Clark²⁵, Maurice Paléologue est l'une des grandes figures de la diplomatie française de la Première Guerre mondiale.

Autre diplomate français en poste en Russie, placé directement sous l'autorité de Maurice Paléologue, à qui s'adresse Joseph Moura : Gustave Engelhardt. Consul général à Moscou, il naît en 1862 en Roumanie²⁶. Resté dans l'ombre de son patron, il ne semble malheureusement pas avoir attiré

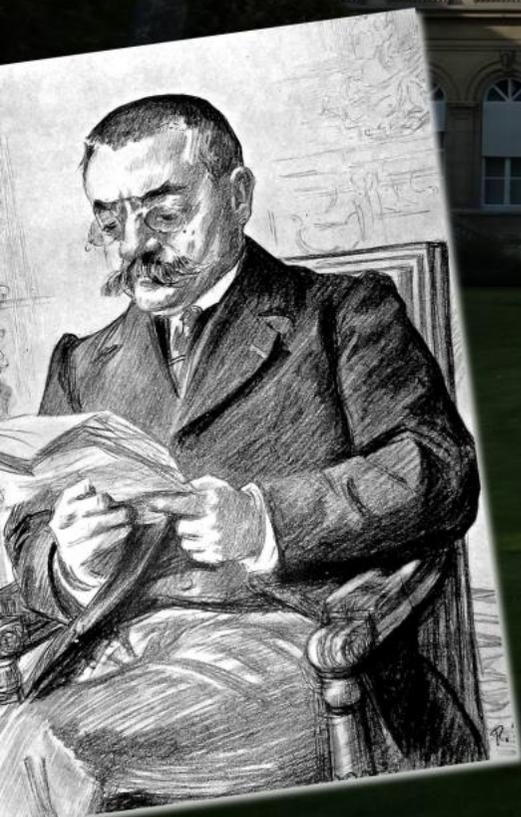
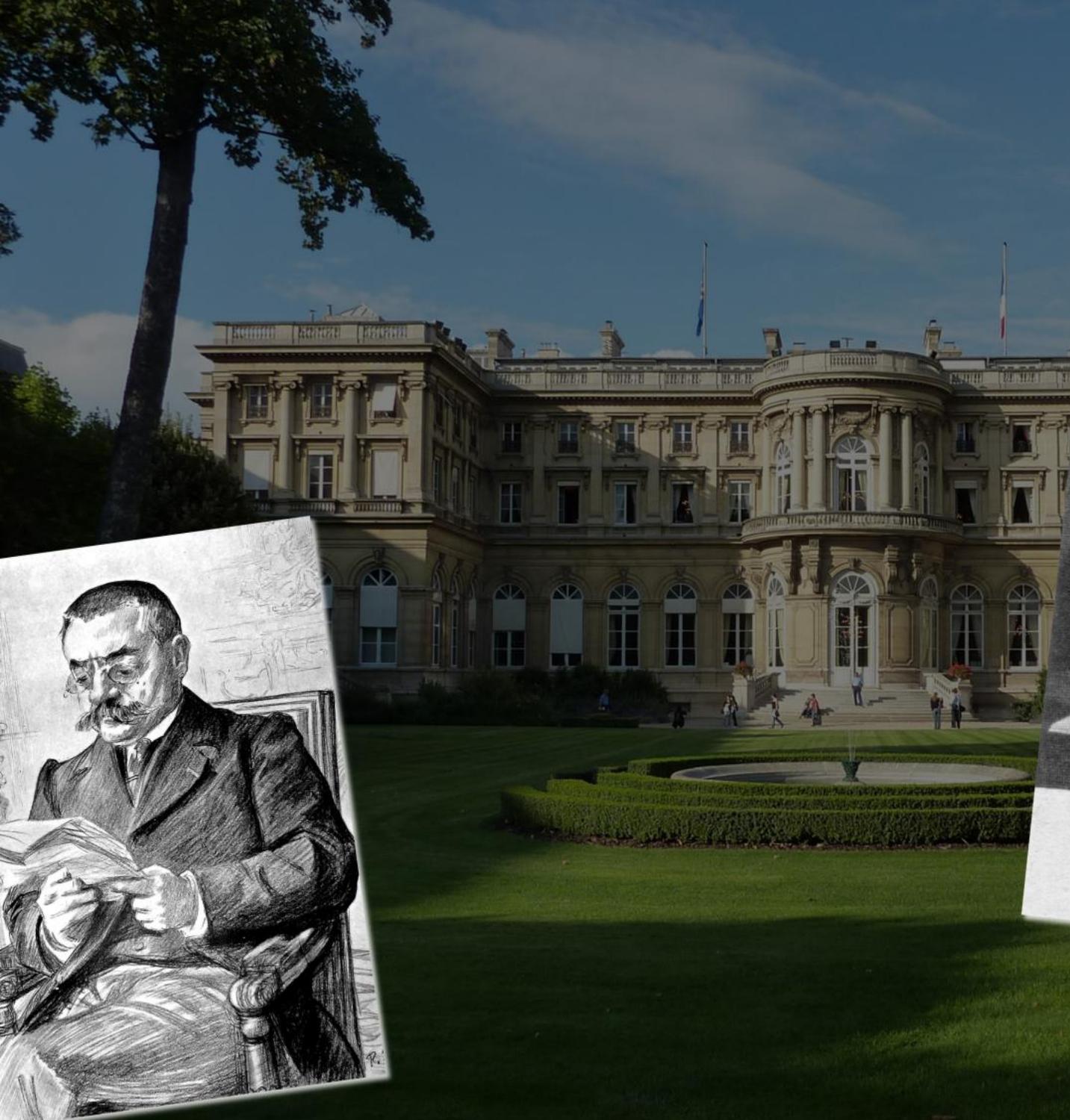
²² CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 décembre 1914.

²³ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd à Aristide Briand, ministre français des Affaires étrangères datée du 19 mars 1916.

²⁴ Arch. Nat. : LH/2039/7.

²⁵ CLARK, Christopher, *Les somnambules. Été 1914 : comment l'Europe a marché vers la guerre*, Paris, Flammarion, 2013, p. 432.

²⁶ Arch. Nat. : LH/898/9.



Французскій посланникъ при Русскомъ
МОРИСЬ ПАЛЕОЛОГЪ.

l'attention des historiens, ce qu'on ne peut que regretter. Fils d'un diplomate de haut rang né en Alsace et particulièrement reconnu pour son expertise sur les questions fluviales, il arrive à Moscou au cours de l'année 1913, en provenance du consulat de France à Palerme où il était auparavant en poste²⁷.

Mais en définitive, à la lecture des différentes pièces qui composent cette liasse, un certain nombre de questions viennent à l'esprit. Et l'une des premières est probablement d'essayer de déterminer si Joseph Moura bénéficie d'une attention particulière de la part des services français. Dans une lettre²⁸ datée de la fin août 1915, c'est le ministre Delcassé lui-même qui appose sa signature au bas de la page. Et l'on est dès lors en droit de se demander si le ministre des Affaires étrangères signerait de sa main pour n'importe qui...

Entre solidarité concitoyenne et realpolitik franco-russe

La question nous semble d'autant plus intéressante que l'affaire Joseph Moura demeure confinée aux stricts lambris des sphères diplomatiques. Ainsi, ni *Le Temps*, ni le *Figaro* ne l'évoquent. C'est donc dans les couloirs que les tractations ont lieu ce qui, implicitement, pose la question du rapport de force entre principes généraux d'entraide vis-

²⁷ « Nécrologie », *Le Temps*, n°20 155, 11 septembre 1916, p. 3 et « Mouvement consulaire », *Le Temps*, n°18 878, 12 mars 1913, p. 3. La biographie de ce diplomate mérite à notre avis d'autant plus d'être étudiée qu'outre le poste éminemment sensible qu'il occupe pendant le conflit, on se doit de signaler que son nom semble faire référence à une très illustre lignée aristocratique dont les racines seraient germano-russes.

²⁸ CAD de Nantes, fonds Saint-Petersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Pétersbourg datée du 31 août 1915.

à-vis d'un compatriote injustement détenu à l'étranger et réalités du conflit en cours.

La force de la nationalité en question

Mais, tenter d'apporter quelques éléments de réponse ne peut se faire sans auparavant avoir précisé quelques éléments historiographiques. En effet, Alexandre Sumpf rappelle que du fait du souvenir-écran que constitue la chute de l'Empire tsariste et les révolutions de 1917, les années 1914-1917 demeurent encore largement méconnues :

« Les bolcheviks, finalement victorieux en 1921, ont fait pour leur part un intense effort de réécriture de l'histoire récente. La guerre civile, rapidement élevée au rang de mythe fondateur par la propagande soviétique, a relégué la *guerre impérialiste* au rang de simple *catalyseur de l'histoire*. »²⁹

Bien entendu, la chute du régime soviétique et l'ouverture des archives ont contribué à l'émergence de nouveaux sujets d'étude, y compris dans le cadre de l'historiographie de la Première Guerre mondiale. Et l'un de ces objets de recherche se trouve justement être l'attitude de l'Etat tsariste vis-à-vis des populations des pays ennemis de la Russie. C'est l'historien américain Eric Lohr qui est le premier à s'intéresser à cette problématique de la marginalisation d'une partie de la population civile au sein de l'Empire, car assimilée soudainement par le régime et par la société à l'ennemi³⁰.

Mais, pour appréhender la vision russe, il convient d'opérer un retour en arrière et de remonter le temps. C'est en effet pendant la Révolution française que naît l'idée de *Nation en armes* : tous les citoyens combattent sous un ensemble d'idéaux communs. Cette idée traverse l'Europe au XIX^e siècle, et un certain nombre d'Etats adoptent le principe de la conscription universelle, y compris l'Empire russe au cours des années

²⁹ SUMPFF, Alexandre, « Comptes rendus. Peter Gatrell *Russia's First World War. A Social and Economic History* », *Cahiers du monde russe*, vol 47, 2006/4, p. 811-812.

³⁰ LOHR, Eric, *Nationalizing the Russian Empire : The Campaign against Enemy Aliens during World War 1*, Cambridge, Harvard University Press, 2003.

1874-1875³¹. Dans cette idée de *Nation en armes*, certains officiels russes posent la question des allégeances multiples et en viennent à considérer, en extrapolant au maximum le concept, que tous les citoyens des pays ennemis conservent leur fidélité envers leur pays d'origine, et à partir de là, doivent donc être vus comme des éléments potentiellement nuisibles à la Russie³². Et c'est ainsi que les archives répertorient un certain nombre d'évènements qui ne sont pas sans faire penser à ce qui peut se passer dans bien d'autres villes, et en France notamment : l'ambassade d'Allemagne à Saint-Pétersbourg est incendiée par la foule le 22 juillet 1914 et des magasins aux noms allemands sont détruits à la suite d'émeutes. Des centaines de milliers de personnes sont également déplacés des zones de front vers l'est de l'Empire. Mais, derrière ce qui pourrait ne relever que de simples faits divers se cache en réalité une véritable politique d'Etat menée pour lutter contre les forts intérêts économiques allemands en Russie : réquisitions, saisies, confiscations, liquidations ou encore séquestrations³³.

Pour autant, l'attitude du pouvoir russe vis-à-vis des ressortissants des puissances étrangères alliées se trouvant, au moment puis après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, sur son territoire reste largement méconnue. La recherche que j'ai entreprise sur la présence française en Russie pendant la Première Guerre mondiale il y a de cela un an maintenant, dans le cadre d'un mémoire de recherche de Master, a été élaborée, pour partie, en adéquation avec cette question encore partiellement sans réponse³⁴. Et comme l'historiographie de la présence française en Russie est elle aussi en plein renouvellement depuis quelques années, il en résulte de stimulantes grilles d'analyses.

³¹ *Ibid*, p. 2.

³² *Ibid*. D'autres pays, y compris la France, prennent pendant la Première Guerre mondiale des mesures contre ces citoyens ennemis. Sur cette question, RICHARD, Ronan, « *Etrangers et indésirables* en temps de guerre. Représentations, politiques et pratiques à l'égard des populations nouvelles dans l'Ouest de la France en 1914-1918 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°109-4, 2002, p. 147-161.

³³ LOHR, Eric, *Nationalizing...*, *op. cit.*

³⁴ BONNET, Pierre, *La présence française en Russie, 1914-1917*, Mémoire de Master 1 sous la direction de TISSIER, Michel, Rennes, Université Rennes 2, 2014.

Il est donc intéressant de comparer les deux attitudes. En d'autres termes, est-ce que le degré de suspicion envers un étranger varie en fonction de sa nationalité et des alliances diplomatiques ? Le cas Joseph Moura paraît à cet égard particulièrement significatif. Dans une lettre du ministère impérial russe des Affaires étrangères destinée à Maurice Paléologue en juin 1915, il n'est fait mention que d'une « position étrange » de l'intéressé. De plus, il est spécifié que « l'exactitude des dépositions du sieur Moura n'a pu être vérifiée »³⁵. C'est à ce moment qu'il convient de se rappeler que, dans cette affaire, le requérant n'a pas été condamné et que, de surcroît, aucune preuve n'a jamais été trouvée contre lui. L'historien est donc placé là face à une supposition, un simple soupçon, qui pourtant amène une disposition relativement grave, à savoir l'envoi en Sibérie.

Ainsi, le poids de la nationalité française dans cet épineux dossier reste assez difficile à évaluer. D'un côté, et sans procéder à une généralisation hâtive, il paraît manifeste qu'avoir été français ne procure pas de passe-droit particulier ou de bienveillance spécifique à l'égard de Joseph Moura. Mais il est également vrai que c'est « grâce à l'intervention de l'Ambassade de France que Moura a été remis en liberté »³⁶. Dans ce cas particulier, il est pour autant évident que le fait que l'intéressé arrive en Russie *via* l'Empire austro-hongrois, autrement dit qu'il provienne d'un territoire ennemi, a une importance capitale et motive à lui seul les accusations d'espionnage. Ceci tendrait d'ailleurs à démontrer que la nationalité n'est au final pas une logique d'assignation absolue et que l'attitude des autorités impériales russes envers les populations dites ennemies ne se limite en réalité pas à ces seules populations.

L'indice Joseph Moura ?

Pour autant, l'affaire Joseph Moura est intéressante en ce qu'elle questionne la portée des considérations diplomatiques entre Paris et Saint-

³⁵ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre du ministre russe des Affaires étrangères à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 19 juin 1915, p. 2.

³⁶ *Ibid*.

Pétersbourg lors des premiers mois de la Première Guerre mondiale. En effet, elle est née d'un litige entre un citoyen français et les autorités russes. Dans ce type de cas, l'administration française, représentée en Russie par ses services diplomatiques, doit prendre position et a le choix entre deux lignes de conduite. Soit elle considère que les Russes sont dans leur *bon droit*, ce qui revient à mettre en doute la parole d'un citoyen français détenu arbitrairement dans un pays allié ; soit elle prend le parti de son ressortissant au risque de créer des tensions diplomatiques avec le régime tsariste. En d'autres termes, il s'agit d'un choix cornélien entre deux logiques d'Union sacrée, celle prescrivant d'une part une solidarité indéfectible envers tous les ressortissants français, et celle, d'autre part, liant deux nations alliées.

Même si Paléologue obtient sa libération par sa reconduite à la frontière russo-suédoise, il semble quand même que les services français (diplomatiques et du ministère des Affaires étrangères) s'engagent sur la voie de la prudence avec leurs homologues russes. En effet, malgré la dizaine de lettres que Moura écrit une fois qu'il est rentré en France pour demander réparation, le ministère des Affaires étrangères ne le soutient pas. Le ministre d'alors, Delcassé, fait même appel à un juriconsulte pour savoir s'il faut soutenir ou non la requête de Moura. Or ses conclusions sont particulièrement limpides : « La réclamation dont M. Moura a saisi le Département ne saurait être accueillie »³⁷. Le juriconsulte considère en effet que son « arrestation » rentre

« dans l'exercice légitime de la souveraineté territoriale, (les Russes) n'ont nullement excédé, semble-t-il, les limites de cette souveraineté. Les autorités russes, auxquelles l'état de guerre impose une vigilance exceptionnelle, n'ont fait qu'user de leur droit. »³⁸

La position de l'ambassadeur de France en Russie paraît ici déterminante en ce que, d'évidence, elle influe grandement sur la position du Quai d'Orsay. Or, Maurice Paléologue rencontre Moura avant que ce

³⁷ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, Note d'André Weiss, juriconsulte datée du 19 août 1915, p. 1.

³⁸ *Ibid.*

dernier ne revienne en France. L'ambassadeur écrit alors dans une note : « ses explications sur sa conduite en Galicie m'ont paru équivoques », manière assez explicite de mettre en doute sa parole³⁹.

Se dévoile dès lors clairement une des limites de l'affaire Moura en tant qu'indice pour dire l'attitude des services diplomatiques russes face aux ressortissants de puissances alliées se trouvant sur son territoire au moment puis après le déclenchement de la Première Guerre mondiale. En effet, quel aurait été l'attitude de la France si Maurice Paléologue avait été convaincu par le récit du requérant ? Autrement dit, dans ce dossier, la position française relève-t-elle d'une certaine continuité ou repose-t-elle sur une ligne prise par le Quai d'Orsay en fonction d'un avis de ses services, opinion non confrontée à une analyse contradictoire, fautive selon toute vraisemblance de pouvoir en disposer ?

Le contre-exemple Alfred Aubry

Il est bien évidemment très difficile de répondre à une telle question et la prudence doit demeurer de mise. Pour autant, mentionnons juste un cas analogue, mais plus simple, également trouvé aux Centres des archives diplomatiques de Nantes, celui d'un Français arrêté car soupçonné d'espionnage. Il s'agit d'un certain Alfred Aubry, habitant Vilna (actuelle Vilnius, capitale de la Lituanie). Le 16 juillet 1914, il est arrêté et sa maison est perquisitionnée, sans résultat selon ses dires. Dans une lettre à Maurice Paléologue, il écrit : « je sus plus tard que ma faute, si cela en est une, avait été d'avoir énoncé l'origine allemande du général Rennenkampf »⁴⁰. A la suite de cela, Maurice Paléologue demande aux autorités russes, à condition qu'Alfred Aubry soit totalement innocent, de bien vouloir le reconduire à la

³⁹ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, note de Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétersbourg datée du 22 mars 1915.

⁴⁰ Paul von Rennenkampf, général de l'armée impériale russe. CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Alfred Aubry, lettre d'Alfred Aubry à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétersbourg datée de 1915, p. 1.

De Zakopane à Paris: le long parcours de Joseph Moura



frontière, ce à quoi les autorités russes lui répondent qu'ils ont des « renseignements qui donneraient lieu de supposer sa participation aux investigations secrètes au profit de l'Allemagne »⁴¹. Et si le 9 mars 1915, Paléologue renvoie une lettre aux autorités russes pour « bien vouloir hâter la décision [...] afin qu'il puisse être reconduit à la frontière »⁴², dès le 23 mars, l'ambassade signifie à Alfred Aubry qu'il « ne peut être libéré vu sa participation à l'espionnage au profit de l'Allemagne »⁴³. C'est alors la fin du dossier, ce qui laisse supposer qu'il est bel et bien resté emprisonné. Où ? A Vologda, ville située à plus de 600 kilomètres à l'est de Saint-Pétersbourg.

On le voit, ce dossier conservé aux archives diplomatique de Nantes est beaucoup plus lapidaire que celui de l'affaire Joseph Moura. La raison en est particulièrement simple : les démarches des services diplomatiques français ne sont pas très énergiques, et soutiennent en fin de compte plutôt les autorités russes que leur concitoyen.

Dans une de ses lettres, Aubry écrit : « l'accusation lancée contre moi [...] n'est fondée que sur les propres suppositions non basées de Mr Rennenkampf »⁴⁴. Cela fait-il de lui un citoyen tout autant défendable que Joseph Moura ? En tout cas, les deux clament leur innocence. Seulement, l'on peut noter deux différences notables :

- Alfred Aubry a beaucoup moins sollicité les services français (seulement trois lettres) par rapport aux quantités de lettres qu'a écrit Joseph Moura. N'avait-il pas confiance dans les services diplomatiques

⁴¹ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Alfred Aubry, lettre du ministère impérial russe des Affaires étrangères à l'ambassade de France datée du 3 novembre 1914.

⁴² CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Alfred Aubry, lettre de Maurice Paléologue, ambassadeur de France au ministère impérial russe des Affaires étrangères datée du 9 mars 1915.

⁴³ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Alfred Aubry, lettre de l'ambassade de France à Alfred Aubry datée du 23 mars 1915.

⁴⁴ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Alfred Aubry, lettre d'Alfred Aubry à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée de 1915.

français ? Peut-être aussi n'a-t-il tout simplement pas pu envoyer plus de lettres. Difficile à expliquer cet état de fait.

- contrairement à l'affaire Moura, où les autorités russes ont consenti à ce qu'il soit reconduit à la frontière, l'on constate dans cette affaire Aubry que ces mêmes autorités russes semblent beaucoup plus rigides : disposent-ils de preuves solides concernant Alfred Aubry ? Si cela expliquerait qu'il soit retenu prisonnier, les autorités russes n'en font pas mention explicitement : la raison invoquée reste relativement floue : « renseignements qui donneraient lieu de supposer sa participation aux investigations secrètes au profit de l'Allemagne »⁴⁵. Nous sommes là encore apparemment dans le domaine de la suspicion, et pas encore dans le domaine de la preuve irréfutable.

Ce sont sans doute ces deux points, et probablement à plus forte importance le deuxième, qui expliquent la faible implication française dans cette affaire : il semble qu'une fois que les services diplomatiques française eurent compris qu'Aubry ne serait pas libéré, ces derniers ont abandonné l'idée se mettre en porte à faux avec leurs homologues russes en défendant corps et âme ce citoyen français, qui tout comme Joseph Moura, clamaient aussi son innocence.

Evaluer la parole

Néanmoins, sans pour autant tomber dans les impasses dévoilées par le *linguistic turn*, force est d'admettre que le seul élément tangible à disposition de l'historien qui souhaite lever le voile sur l'affaire Joseph Moura est, précisément, la parole du suspect. Or, celle-ci ne se laisse pas aisément appréhender, entre stratégie judiciaire et critique réelle des services diplomatiques français en Russie.

⁴⁵ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Alfred Aubry, lettre du ministère impérial russe des Affaires étrangères à l'ambassade de France datée du 3 novembre 1914.

Concurrence des patriotismes

Si la Première Guerre mondiale est assurément la guerre des Nations et des nationalismes, il n'en demeure pas moins que celles-ci ne sont pas figées dans l'histoire. Non seulement les frontières bougent mais les individus aussi, ce qui amène un certain nombre de personnes à s'établir dans d'autres pays. Se pose dès lors, dans des termes assez actuels si l'on pense aux polémiques récurrentes sur la bi-nationalité, la question de la réaction de ces français qui, habitant à l'étranger, depuis longtemps pour certains, moins longtemps pour d'autres, apprennent la nouvelle de la mobilisation générale.

Précisons d'emblée qu'il s'agit là d'un angle mort de l'historiographie de la Première Guerre mondiale et qu'on est d'ailleurs en droit de se demander, en cette période de centenaire, si ce vide ne résulte pas pour partie de la dimension encore très nationale des recherches entreprises sur ce conflit⁴⁶. Pourtant, il y a sans doute là matière à une réelle enquête même si Nicolas Offenstadt estime que pour la réponse à cette question, « tout dépend du motif de l'expatriation, tout dépend aussi de leurs origines et tout dépend enfin de leurs engagements propres ». Il s'agirait donc d'une affaire différente pour chaque homme et force est en effet de constater que tous les cas ne ressemblent pas à celui d'Alfred Burckhardsmeyer : fils d'un militaire de carrière ayant opté pour la France après la guerre de 1870, il est directeur de l'école Berlitz de Bochum lorsque survient la mobilisation générale et, de surcroît, officier de réserve. En d'autres termes, autant de raisons qui peuvent expliquer sa détermination à, coûte que coûte, rejoindre le dépôt du 47^e régiment d'infanterie de Saint-Malo⁴⁷.

⁴⁶ PROST, Antoine et WINTER, Jay, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004, notamment p. 16-29 et, plus récemment, l'article stimulant de DAGEN, Philippe, « Quand la Première Guerre mondiale s'expose », *Le Monde*, 23 juin 2014, en ligne.

⁴⁷ Sur cette question Arch. Dép. I&V. : 5 Z 176, rapport d'Alfred Burckhardsmeyer et, pour une mise en perspective, LE GALL, Erwan, « Une mémoire bretonne de la Première Guerre mondiale ? Réflexions sur l'entre-deux à partir de quelques

Dans le cas de Joseph Moura, les réponses doivent être considérées avec mesure et ne jamais être détachées du prisme de ce dossier et, plus particulièrement, de la stratégie du requérant qui, cherchant obtenir réparation, à tout intérêt à se présenter sous son meilleur jour. Aussi est-ce pourquoi il convient de demeurer prudent lorsqu'il fait preuve d'un patriotisme fort, d'une grande loyauté envers la France et même d'une envie de se battre. Ainsi le 5 février 1915, lorsque dans une supplique à Paléologue il écrit, alors qu'il se trouve encore en Russie : « J'ai l'espoir que je pourrai me rendre en France pour faire mon devoir et me battre à côté de mon frère, de mes deux beaux-frères et de mes quatre neveux »⁴⁸. Puis, quelques jours plus tard, le 18 mars 1915, dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, lorsqu'il se décrit comme : « ayant le seul désir de revenir en France pour servir ma patrie, comme le servent mes frères, mes 2 beaux-frères et de nombreux cousins et amis »⁴⁹.

Encore une fois, et au vu de sa situation particulière, où il cherche avant tout à ce qu'on le sorte de là, ces déclarations de patriotisme peuvent être vues comme un élément supplémentaire pour faire pencher les choses en sa faveur. En d'autres termes, il est bien difficile de dire s'il pense alors vraiment ce qu'il écrit. Quoi qu'il en soit, sa fiche matricule nous renseigne sur le parcours qui est le sien une fois de retour en France en avril 1915. Il est d'abord incorporé au 14^e régiment d'infanterie, puis au 62^e en février 1916. En juillet 1917, il passe par le 19^e escadron du train puis est affecté dans

témoignages », communication prononcée lors du colloque international *Soldats d'entre-deux. Les identités nationales dans les témoignages combattants* tenu à l'Université de Strasbourg le 4 décembre 2013, actes à paraître.

⁴⁸ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, supplique de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 5 février 1915, p. 3.

⁴⁹ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 18 mars 1915, p. 4.

divers dépôts polonais jusqu'au jour de sa démobilisation, le 25 février 1919, où il se retire au 202 de l'avenue du Maine, à Paris.⁵⁰

Un regard critique ?

Pour autant, force est de constater que la situation particulière dans laquelle se trouve Joseph Moura n'est pas sans lui permettre d'exercer son esprit critique. Ce dernier, on le retrouve dans sa verve qui s'exerce en partie à l'endroit de la représentation diplomatique française en Russie. Le 16 mars 1915, dans une des pièces les plus marquantes de ce dossier, Joseph Moura, expédie à Maurice Paléologue une lettre véritablement incendiaire. A cette date, il a pu récupérer ses papiers mais il écrit que l'ambassadeur « n'y est en rien responsable », et que ses « démarches ne sont pas énergiques »⁵¹. Plus loin, il « espère simplement, que Monsieur l'Ambassadeur se comportera avec moins d'indifférence, pour faire respecter les droits des citoyens, qu'il a, au même titre que tous les autres compatriotes, mission de protéger »⁵².

Ces courts extraits ne sont pas sans interpeller en ce qu'ils posent au final les mêmes questions que l'attitude de l'ambassade de France à l'égard de Moura : son ressenti ne s'exerce-t-il qu'uniquement à l'endroit de Maurice Paléologue ou concerne-t-il la représentation dans son ensemble ? Un indice semble résider dans le fait qu'à partir de mars 1915, il décide d'écrire directement au ministre français des Affaires étrangères⁵³, signant ainsi l'aveu de l'inefficacité des services diplomatiques français en Russie. Une position qui ne manque pas de panache compte tenu de la position dans laquelle se trouve Joseph Moura et qui, indubitablement, s'oppose à une

⁵⁰ Arch. Dép. H^{tes}-Pyrénées : 1 R 136.1225.

⁵¹ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 16 mars 1915, p. 1.

⁵² *Ibid.*, p. 2.

⁵³ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Théophile Delcassé, ministre français des Affaires étrangères datée du 18 mars 1915.

stratégie qui consisterait à se présenter sous son meilleur jour afin d'obtenir gain de cause. Car dans ce courrier cité plus haut, c'est à une véritable critique en règle, bien peu conforme aux préceptes de la cohésion nationale en temps de guerre, qu'il se livre :

« Dans tous les cas, je suis de plus en plus confirmé dans cette opinion, qui m'a été exprimée par une masse de Français à Moscou, de la piteuse influence des ambassadeurs de la République à Petrograd. Pour la réclamation et les protestations en Russie, il faut être Anglais ou Américain et autrefois aussi Allemand... Mais Français ? »⁵⁴

Là encore, difficile de faire la part des choses. Bien entendu, il convient de faire attention aux mots : qu'est-ce qu'une « masse de Français à Moscou » ? Est-ce que c'est un sentiment partagé par beaucoup, ou simplement quelques personnes que Moura, sous sa plume, a transformées en masse ? Du reste, c'est son opinion à lui. Pour savoir si elle est partagée par beaucoup d'autres ressortissants français, c'est une autre question. Mais c'est finalement là toute la question qu'un document d'archives peut poser : quel crédit apporter à ce qui est écrit ? Une question d'autant plus épineuse dans le cas de Joseph Moura que sa fiche matricule mentionne une nouvelle condamnation judiciaire en 1922, cette fois-ci pour « abus de confiance »⁵⁵.

*

*

*

⁵⁴ CAD de Nantes, fonds Saint-Pétersbourg, carton n° 540, dossier n° 845, affaire Joseph Moura, lettre de Joseph Moura à Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Pétrograd datée du 16 mars 1915, p. 2.

⁵⁵ Arch. Dép. H^{tes}-Pyrénées : 1 R 136.1225.

A l'heure du bilan, il est bien difficile de difficile de définir le regard que l'on doit porter sur cette affaire Joseph Moura. Celle-ci est assurément anecdotique à l'échelle de la Première Guerre mondiale, à l'image de son médiocre principal protagoniste. Pour autant, celle-ci n'est pas sans vertus puisqu'elle permet de mettre à jour le pragmatisme, en ce début de Première Guerre mondiale, des services français en Russie. Et c'est l'absolutisme de la nationalité comme logique d'assignation qui, au final, se lézarde.

Pour autant, compte tenu de la personnalité pour le moins équivoque de Joseph Moura, ou tout du moins difficile à cerner, c'est la pratique même de l'historien qui se trouve interrogée. Puisqu'un examen détaillé de sa fiche matricule révèle un *curriculum vitae* judiciaire assez conséquent, il serait sans doute hasardeux d'envisager Moura dans une perspective indicière. Aussi est-il préférable de considérer son parcours biographique dans une dimension plus large, au moyen notamment d'outils prosopographiques qui pourront, au final, nous dire si, et le cas échéant en quoi, Joseph Moura s'éloigne de la norme comportementale des Français en Russie lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Dans cette recherche entreprise sur la présence française en Russie pendant la Première Guerre mondiale, un travail important est effectué à partir des archives diplomatiques, qui contiennent toutes les archives des postes français, en Russie, pour la période considérée. Ces archives regorgent de dossiers de particuliers, comme celui de Joseph Moura et d'Alfred Aubry. Les revendications, les attentes, en somme tout ce qui pouvait toucher les ressortissants français en Russie au moment de la Première Guerre mondiale, pourra permettre de replacer cette affaire, et les dimensions qui ont été évoquées (nationalité, relations France-Russie), dans le contexte générale de l'Alliance franco-russe à l'épreuve de la guerre. En outre, une année dans une université russe, à Ekaterinbourg, est prévue. Ce sera l'occasion de se plonger dans la vie russe d'un expatrié français, et finalement sur les traces de ces Français de Russie de 1914...

Quoi qu'il en soit, le cas Joseph Moura questionne la dualité de l'Union sacrée entre solidarité due aux ressortissants à l'étranger et

impératifs dictés par la *realpolitik*. Autant de chantiers qui, assurément, confirment que le moment 1914 n'est décidément pas prêt de cesser de nous interroger. Car c'est bien un étonnant paradoxe de cette Première Guerre mondiale que de n'être que rarement envisagée qu'à l'échelle transnationale.

Pierre BONNET